

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 20 août 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, Sarah Lebel et Benoit Dubé formant quorum sous la présidence de Monsieur Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-122-13 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-123-13 **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2013 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 juillet 2013 de 121,910.05 \$ au compte courant et de 200,202.77 \$ à l'épargne stable.

RS-124-13 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

LISTE DES COMPTES A PAYER

1	Petite caisse :	Postes Canada	52,50	
	11/07/2013	Lait, café, etc.	8,57	
		Resto Chez Mich	30,00	
		Buanderie Nettoyeur	21,85	112,92
2	Petite caisse :	Postes Canada	77,42	
	06/08/2013	Lait	6,28	
		Entretien ménager du bureau : BD	57,00	
		Buanderie Nettoyeur	34,49	

	Divers : Cintres, café	21,59	196,78
3	Desjardins Sécurité Financière pour août 2013		1455,69
4	Bell Canada : Resto Camping	96,94	
	Caserne	51,51	
	Bureau, télécopieur, garage	221,04	
	Biblio, chalet communautaire	101,77	471,26
5	Bell Mobilité Cellulaire		46,11
6	Bell Canada : Internet Camping		73,59
7	Bell Canada : Internet Camping		76,31
8	Hydro Québec: Rue globale		246,96
9	Hydro Québec: Chalet Biblio		683,09
10	Hydro Québec: Redevance	137,74	
11	Garage	236,31	
12	Caserne	295,77	
13	Camping - 590	1 130,59	
14	Camping - 585	852,35	
15	Rue globale	252,49	2 905,25
16	Denis Moreau : Frais de représentation		137,40
17	Épicerie des 4 Sous : Achats divers		24,95
18	SADC de Témiscouata : Formation Excel en pm		20,00
19	Servitech : Honoraires professionnels		20 991,45
20	Actuel Conseil : honoraire projet infrastructure appel d'offres		3 449,25
21	Groupe Dynaco BMR:Lames, peinture, rép. Pann. Garage		709,70
22	Cegep de Rimouski : Frais inscription examen		312,00
23	Commerçant de la Chaudière; Dicom		24,69
24	Carrefour du Camion : Pièces générales		19,90
25	Constructions Michaud Témis : Location plaque vibrante hydraulique		712,85
26	Coopérative services pétroliers; gazoline		1 480,49
27	CRSBP : Cartes d'abonnées		6,21
28	Débroussailleuse R. B. enr. : Fauchage des fossés		2 437,47
29	Déménagement et Livre-Tout inc. : Livraison pièces		28,09
30	Dickner; poubelles, table langer		597,59
31	Joseph Dumont 1997 Ltée; gravier, camion		10 152,68
32	Épicerie 4-Sous; fourn. Chalet, plage, huile frein camion incendie		59,34
33	Ferme Patoine et frères inc.; location machineries		3 357,27
34	Carrefour du Camion : Pièces générales		10,93
35	Groupe JSV inc. Beaudoin Équipement : Lam/char/tr		5 125,59
36	Inform Action; ordinateur et transfert données		814,70
37	JM Turcotte Ltée : Tuyau de béton		2 707,90
38	Martin Bastille inc. : Collet et tuyau ondulé		5 863,73
39	Matériaux Témis inc. : Perceuse + Impact Makita		447,25
40	Guy Morin; réparation eau chalet		57,49
41	MRC de Témiscouata : Renouvellement bail + ajustement gestion		234,34
42	Peterbilt : SAAQ inspection annuel et vignette		150,90
43	Irving; propane		460,80
44	Pétroles Jacques Larochelle : Vis et diesel clair		4 206,35
45	Pièces Témis : Meule, pulvérisateur, gant, filtre à l'huile		296,45
46	Place du Travailleur : Habits de pluie		149,47
47	Plomberie G. M. enr. : Réparation de toilette chalet communautaire		115,88
48	Prévention incendie de la pointe; test hydrostatique		36,23
49	Raymond Chabot Grant Thornton:Reddition Réseau routier		879,56
50	Réfrigération Y.P. inc. : Main d'œuvre et terminals		415,41
51	Régie Intermunicipale des déchets Témiscouata; vidange fosses		39 227,26
52	Daniel Rousseau; travaux Brise culotte		461,74
53	SEBCI : Chlorure de magnésium en vrac liquide		10 166,67
54	Équipements Sigma; batteries pépine, fourn. Niveleuse		561,25
55	SINTO Lubrifiants inc. : Tubes de graisse		136,82

56	Solutions Témis inc. : Boîtes classement, relieurs, etc.	166,77
57	Usinage Industriel Dégelis : Feuille lac.-tubing-tailler plaque	282,14
58	ZAP Bas-Saint-Laurent : Cotisation annuelle	201,21
59	Mario Bourassa; honoraire inspecteur bande riveraine	1 060,00
60	Bell Canada; téléphone, bureau, garage, poste incen. Chalet, plage	481,61
61	9088-1905 Québec inc; bois de chauffage	1 755,20
62	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac; 5 cylindre remplir d'air	40,00
63	Les Services Kopilab; contrat services photocopieurs	501,33
64	Imprimerie Excel; chèques déboursés	499,97
65	Émilien Beaulieu; frais déplacement	112,00
66	Les Construction Michaud Témis; plaque vibrante	275,94
67	Groupe Dynaco BMR; ponceaux	673,95
68	Lynda Dumont; ménage chalet juin à 20 août	925,00
69	AgroEnviroLab; analyse d'eau baignade	137,97
70	Sorties de pompiers-11 mai au 5 août et 8 août + salaire chef	<u>1535,00</u>
	Grand Total	131 964,10 \$

RS-125-13 **Adoption du procès-verbal de correction RG-267-2013**

Le Directeur général, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, a apporté une correction au règlement numéro 267-2013 de la Municipalité de Packington, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis. Il a dressé un procès-verbal pour corriger la situation et demande l'approbation du conseil à cet effet.

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte le procès-verbal de correction du règlement 267-2013

Adoptée à l'unanimité

RS-126-13 **Lac Dos-de-Cheval : Pont**

Considérant que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune disponibilise des terrains pour la villégiature dans le secteur du Lac Dos-de-Cheval, par l'entremise de la MRC de Témiscouata;

Considérant sur le chemin d'accès à ses terrains, on y retrouve un pont dont la signalisation du ministère indique « pont fermé.»

Considérant que pour les personnes intéressées par ses terrains n'ont pas d'accès sécuritaire pour y circuler et ils ne peuvent apporter des machineries pour aménager leur terrain.

Considérant que la municipalité de Packington est intéressée au développement de ce secteur de villégiature;

En conséquence,
il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de rendre le pont sécuritaire pour le développement de la zone de villégiature à défaut, d'accorder une aide financière à la municipalité avec les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux pour rendre l'infrastructure sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité

RS-127-13 **Conditions d'emprunt RG-235-2008**

Il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

QUE la Municipalité de la paroisse de Packington accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Trois-Lacs pour son emprunt du 27 août 2013 au montant de 154 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 235-2008, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit : 13 600 \$	3.4 %	27 août 2014
14 000 \$	3.4 %	27 août 2015
14 300 \$	3.4 %	27 août 2016
14 700 \$	3.4 %	27 août 2017
97 400 \$	3.4 %	27 août 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité

RS-128-13 **Résolution de concordance RG-235-2008**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite emprunter par billet un montant total de 154 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
RG-235-2008	154,000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 154 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 235-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 27 août 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	13 600 \$
2015.	14 000 \$
2016.	14 300 \$
2017.	14 700 \$
2018.	15 200 \$(à payer en 2018)
2018.	82 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Packington émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 août 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 235-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

Résultat de l'ouverture des soumissions projet infrastructures sportives

Il y a eu ouverture des soumissions le jeudi 8 août dernier au bureau d'Actuel Conseil à Pohénégamook. Une soumission a été reçue à savoir :

Les Construction Unic inc
10, rang des Cèdres
Saint-Marc-du-Lac-Long QC G0L 1T0

Prix : 870,075.91 \$

RS-129-13 Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean : Adhésion

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil adhère à l'organisme de bassin versant du fleuve St-Jean.

Qu'Émilien Beaulieu, maire, soit nommé représentant de la municipalité au sein de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion RG-268-2013

M^{me} Sarah Lebel, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera un règlement régissant les nuisances, la circulation et le stationnement, les colporteurs, les vendeurs itinérants et les vendeurs saisonniers, l'ordre et la paix publique, les animaux et les systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité de Packington

RS-130-13 Couverture cellulaire sur le territoire de la MRC de Témiscouata

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire n'est pas disponible pour les municipalités de la Vallée des Lacs, du JAL, du Transcontinental, de Packington, à l'exception d'une partie du secteur de Pohénégamook et de quelques endroits situés en hauteur le long de la Route 295, dont ces régions susmentionnées font partie intégrante la MRC de Témiscouata,

CONSIDÉRANT QUE cet outil technologique serait un atout supplémentaire à l'essor du développement économique et touristique et qu'il serait un outil primordial pour la sécurité des usagers de la route et des clientèles touristiques ainsi que pour la sécurité civile et publique de chacune des Municipalités non desservies,

CONSIDÉRANT QUE le parc national du Lac-Témiscouata ouvrira ses portes en juin 2013 et qu'une augmentation de l'achalandage touristique est à prévoir sur le territoire de la MRC de Témiscouata,

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été faites par la MRC de Témiscouata, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, la Corporation touristique de la Route des Frontières, la Chambre de commerce du Transcontinental ainsi que par les municipalités de la MRC de Témiscouata,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

Que la Municipalité de Packington appuie la MRC de Témiscouata dans sa demande pour une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire auprès de Bell Mobilité, TELUS, Vidéotron ou toute autre entreprise de télécommunications offrant le service de téléphonie cellulaire.

Que copie de cette résolution soit envoyée à monsieur Wade Oosterman, président- Bell Mobilité et services résidentiels et chef de la gestion de la marque, monsieur Jean D'amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, monsieur Guy Caron, député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, à Industrie Canada, gestion du spectre et télécommunication, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, François côté, vice-président exécutif de TELUS et chef de la direction de TELUS Québec, TELUS Santé et TELUS entreprises de risque et Robert Dépatie, président et chef de la direction Vidéotron S.E.N.C.

Adoptée à l'unanimité

Club QUAD

Concernant la demande de règlementer pour permettre la circulation des VTT sur la voie publique, M. le maire rencontrera le maire de St-Eusèbe pour discuter du dossier.

Pacte rural : Projet

Dans le cadre du Pacte rural, nous avons une enveloppe pour un projet dans notre communauté pour un montant de 11,000 \$. Nous devons affecter cet argent avant le 31 mars 2014 et le déboursé de la MRC doit être réalisé avant le 31 décembre 2014.

Le Conseil se penchera sur le dossier lors d'une prochaine séance plénière.

Période de questions

- Un contribuable demande des explications concernant le règlement 267-2013;
- Les chemins dans le secteur du lac commencent à se détériorer;
- Un contribuable suggère au conseil d'être vigilant concernant la réglementation du QUAD.

Levée de l'assemblée

À 20 h 40, Monsieur Benoit Dubé propose la levée de l'assemblée.